PÔLE BIEN-ÊTRE DU COLLÈGE JEAN RACINE - SAINT CYR L'ECOLE

Composition du pôle:

- M. MARJOUX Principal
- M. NIEL Principal Adjoint
- MmeTERRACOL CPE
- Mme MARQUES Assistante sociale
- Mme NGUYEN-DUY Infirmière
- Mme LEROY Professeur référente
- Mme MARCQ Professeur
- Mme MONGIAT Professeur
- M. ROSSET Professeur



PROTOCOLE D'INTERVENTION



Repérage d'une situation et révélation des faits



Par la cible, la famille, les témoins, les enseignants, le personnel éducatif.



Evaluation de la situation par le pôle bien-être



Est-ce-que c'est une situation d'intimidation ou de harcèlement?



SI HARCELEMENT



Protocole harcèlement national (sanction, plainte de la famille, signalement..)



SI INTIMIDATION



Prise en charge par le pôle BE. Information de la situation CPE / PP/ Direction / AS / Infirmière + la famille de la cible après chaque entretien



Entretiens par les référents du Pôle Bien-Être



Enclenchement des entretiens avec la cible, des entretiens avec le(s) intimidateur(s) et des entretiens avec le(s) témoin(s) + actions pour arrêter la situation.



Communication



Synthèse et évaluation après chaque entretien par le Pôle.

S'il est estimé que l'intimidation a été arrêtée alors le protocole prend fin avec un maintien de vigilance auprès de(s) élève(s) cible(s).

S'il y a persistance de l'intimidation alors le protocole national HARCELEMENT sera enclenché.